

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2013

Présents : MM. MINJUZAN, LEES, IDOMENEE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, MALEIG, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

Pouvoirs :

André BERNOS	à	Jean-Etienne GAILLAT
Anne-Marie BARRERE	à	Bernard UTHURRY
André PAILLAS	à	Joseph LEES
Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
Yves TOURAINÉ	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE
Jean-Marie GINIEIS	à	Philippe GARROTE
Nathalie REGUEIRO	à	Eliane YTHIER

Suppléants :

Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
Annie REBOLLE	suppléante de	Didier LOUSTAU
Georgette SALHI	suppléante de	Dominique QUEHEILLE

Excusés : Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, Robert LABORDE-HONDET, David LAMPLE, Louis REY, Gérard LEPRETRE,

RAPPORT N° 131107-05-ECO

REÇU
Le 15 NOV. 2013

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DU GABARN : 1^{ère} PHASE DE TRAVAUX

M. Bellot expose :

Consciente que le parc d'activités du Gabarn présentait un fort potentiel de développement au vu notamment de sa situation stratégique en bordure de la RN 134 et à proximité du futur échangeur de la future déviation d'Oloron, la Communauté de Communes a constitué, dès 2008, une réserve foncière à partir de 3 terrains situés au sud de la zone actuelle.

En 2011, un premier projet d'aménagement avait été établi pour un montant de 1 100 000 € HT qui avait permis d'obtenir une aide au titre de la DETR. Cependant, le projet envisagé à l'époque n'a pas été réalisé car il a nécessité un approfondissement des réflexions de la part des entreprises concernées notamment sur les portages financiers des opérations.

Aujourd'hui, plusieurs demandes d'extension ou d'implantation d'entreprises ont été formulées qui représentent un potentiel d'emplois important. Aussi, le projet a été revu pour tenir compte de ces nouveaux dossiers.

Il est envisagé d'aménager la zone en deux phases : 2013/2014 et 2015.

La première phase concernerait une extension sur 2.5 ha. Le projet porterait sur :

- La viabilisation des terrains (voirie, réseaux divers...)
- La constitution d'un bassin de rétention des eaux pluviales commun pour l'ensemble de la zone
- Les travaux préparatoires
- Le raccordement fibre optique
- Le remplacement de la signalétique vétuste.

Le coût total de cette tranche serait de 1 223 093.25 € HT, soit 1 462 819.52 € TTC (dont les acquisitions foncières déjà réalisées : 393 093.25 € HT).

Cette opération serait subventionnée par le Conseil Régional d'Aquitaine (30 % plafonné à 160 000 €) et le Conseil Général 64 (40 %).

Ces aménagements permettraient la commercialisation de 22 000 m² au prix de 12.00 € HT/m².

D'ores et déjà, il convient d'engager des études préalables (études de sols, documents d'arpentage...).

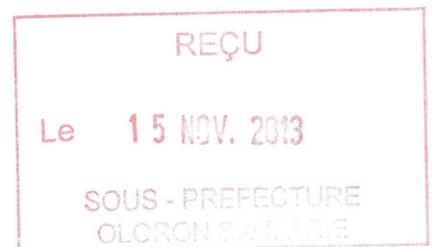
Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la 1^{ère} phase des travaux d'extension du parc d'activités du Gabarn
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les études préalables nécessaires
- **SOLLICITE** les aides les plus élevées du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents d'urbanisme nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 novembre 2013

Suivent les signatures



Affiché le 15.11.13.

Le Président



Jean-Etienne GAILLAT